

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-344-1925 Congés

n° 20-344-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 344 du 31/07/1925

Date de publication
14 juillet 1925

Date du numéro
31 juillet 1925

TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois est accordé à l'askari des douanes Abdi Gouled, dont quinze jours à solde entière, quinze jours à demi-solde et un mois sans solde,